



Travailleur(s) supplémentaire(s) pendant les vacances d'été

Les vacances d'été sont propices à l'accueil extrascolaire dans le cadre de stages, animations, camps, etc. L'organisation de ces activités demandant souvent de faire appel à des animateurs supplémentaires, pour une période déterminée. Voici 3 pistes intéressantes :

1. Le contrat « Article 17 » : animateur socioculturel

Le contrat « Article 17 » permet d'engager un animateur pour une durée maximale de 25 jours de travail (l'employé ne pourra en effet bénéficier de ce contrat que durant 25 jours/année civile, quelque soit le nombre d'employeurs).

Quels types d'employeurs ?

1. les asbl qui organisent des colonies de vacances, plaines de jeux et campements de sport, et qui occupent, exclusivement pendant les vacances scolaires, des personnes en qualité de moniteur, de surveillant, d'intendant ou d'économiste ;
2. les organisations reconnues par les Communautés (fr. et fl.) et qui ont pour mission de dispenser une formation socioculturelle et/ou une initiation sportive, et qui occupent des personnes comme animateur, chef ou moniteur ;

Avantages ?

Pas de cotisations ONSS ni à charge du travailleur, ni à charge de l'employeur.

Formalités et infos ?

L'employeur est préalablement tenu de faire une déclaration électronique via le formulaire-type disponible sur le site de la sécurité sociale (www.socialsecurity.be). NB : il devra d'abord s'enregistrer sur le site, DG Inspection sociale - T. 02 511 51 51 - contactcenter@eranova.fgov.be

2. Le contrat d'étudiant

Etudiants concernés ?

Les jeunes âgés de 15 ans ou plus :

- > qui d'une manière ou d'une autre suivent des études (secondaires, artistiques, techniques, supérieures, universitaires) ;
- > S'il s'agit d'un enseignement à temps partiel, il ne peut pas par ailleurs sous contrat de travail, de stage ou d'apprentissage.

Rémunération ?

Les étudiants ont au moins droit au salaire minimal du secteur, en fonction de leurs qualifications et de leur âge.

Si le secteur ne prévoit pas de dispositions de salaire spécifique, l'étudiant a droit à un salaire équivalent au « revenu minimum mensuel moyen », qui évolue avec l'âge (de 971,24 € à 1387,49 €)

ONSS

L'employeur qui occupe un étudiant est tenu de le déclarer à l'ONSS, de retenir des cotisations sociales personnelles sur sa rémunération et de verser des cotisations sociales patronales.

Toutefois, l'étudiant n'est pas assujéti à la sécurité sociale lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

- a) l'étudiant est occupé dans le cadre d'un contrat de travail d'étudiant ;
- b) l'étudiant ne peut travailler plus de 23 jours, au cours des mois de juillet, août et septembre ;
- c) l'étudiant ne peut avoir travaillé plus de 23 jours, au cours de l'année scolaire.

Dans ce cas, une cotisation de solidarité de 5% (au lieu de 34%) à charge de l'employeur et 2,5% (au lieu de 13%) à charge de l'étudiant.

Impôts et précompte professionnel

L'étudiant dont les revenus annuels imposables sont inférieurs à 6690 € ne doit payer aucun impôt.

L'employeur n'est donc pas obligé de retenir de précompte professionnel sur la rémunération qu'il paie à l'étudiant.

3. Le volontariat

Il s'agit de toute activité exercée sans rétribution, en dehors d'un contrat de travail.

Formalités ?

1. L'organisation transmet au volontaire, avant que celui-ci ne commence ses activités, une note d'information qui précise :

- la finalité sociale et le statut juridique de l'organisation ;
- les tâches réalisées par le volontaire ;
- les éventuelles indemnités versées au volontaire.

2. L'organisation doit contracter une assurance couvrant la responsabilité civile du volontaire.

Indemnités ?

Le volontaire peut être indemnisé des frais occasionnés par l'activité bénévole.

Il n'est pas tenu de prouver la réalité et le montant de ces frais pour autant que ceux-ci n'excèdent pas 30,22 €/jour et 1208,72 €/an.

Si les frais dépassent ces montants, le volontaire sera tenu de les justifier au moyen de documents probants (tickets de caisse, etc).

Par ailleurs, les associations wallonnes désireuses de lancer un appel au volontariat et de faire l'objet d'un reportage (dans le cadre du magazine « Les petits ruisseaux » diffusé cet été sur les télévisions locales de Wallonie) sont invitées à se faire connaître auprès de la Fondation Roi Baudouin.

Plus d'infos sur : www.kbs-frb.be

Damien REVERS

Infos en bref :

Depuis le 1er avril 2010, tout employeur est de tenu de faire une déclaration d'intention relative à la politique préventive en matière d'alcool et de drogues, qui doit être annexée au règlement de travail.

Une déclaration type peut être obtenue auprès du Réseau IDée.

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Au-delà de deux heures, cette aide s'inscrit dans le cadre d'un échange de service.

Pour bénéficier de ce service juridique, contactez Damien, du lundi au jeudi :

au 02 286 95 75 ou via damien.revers@reseau-idee.be

INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n°2/2010

POINT DE VUE

Lutter contre la faim, un combat politique

Dans sa lutte contre la faim, le rapporteur de l'ONU pour le droit à l'alimentation, le Belge Olivier De Schutter, plaide pour un changement de cap en matière de production alimentaire et une réelle volonté politique.

Extraits d'interviews*.

Un milliard de personnes touchées par la famine dans le monde, dont la moitié sont des petits paysans

« La famine n'est pas juste un problème technique lié à une production insuffisante de nourriture par rapport à la demande. Il y a assez de nourriture dans le monde, mais les populations n'ont pas le pouvoir d'achat nécessaire pour l'acheter. Et ça, c'est un problème politique. »

Petits producteurs et pauvres consommateurs perdants, grands exploitants et puissants intermédiaires gagnants

« La chaîne de production et de distribution alimentaire compte un grand nombre d'acteurs. Aux bords de la chaîne, il y a des acteurs très vulnérables... Les petits paysans et les consommateurs pauvres sont les plus marginalisés. Mais dans la chaîne il y a aussi des grands acteurs, qui déterminent leur politique de prix, leur politique d'achat, leur politique de vente et sur lesquels les contrôles sont très faibles, voire inexistants. »

« Ne commettons pas l'erreur de croire que le problème de la faim vient de l'évolution des prix sur les marchés internationaux. Le petit paysan vend sa récolte à des intermédiaires, qui sont les uniques acheteurs auxquels il peut céder sa récolte. Les prix peuvent monter sur les marchés internationaux, sans pour autant que les revenus du petit paysan augmentent. » « Inversement, la baisse des prix sur les marchés internationaux n'est pas répercutée au bout de la chaîne, auprès des consommateurs, dans les épiceries, dans les supermarchés, sur les marchés locaux. » « Les prix ne sont pas la résultante de l'offre et de la demande, ils découlent d'un marchandage très inégal. »



Des méthodes industrielles qui menacent les petits paysans et l'environnement

« L'agriculture industrielle épuise les terres et consomme énormément d'énergie. Le pétrole intervient dans la production des engrais et des pesticides. Il fait tourner les tracteurs et les véhicules de transport. Le prix de l'or noir colle aux prix alimentaires. Les exploitations sont concentrées et en monoculture. C'est une agriculture dépendante en eau et en produits chimiques. On pollue les nappes phréatiques, on fragilise le petit producteur en lui vendant cher des semences améliorées. Une mauvaise récolte et il est ruiné. En outre, il perd son savoir ancestral. Avant, les paysans s'échangeaient des semences. » « Si on favorise des méthodes de productions agro-industrielles qui renforcent la concentration du pouvoir économique entre les mains d'un petit nombre de grands exploitants, les petits paysans seront davantage encore marginalisés. »

Production alimentaire, la nécessité d'un changement de cap

« L'agriculture ne sert pas seulement à produire de la nourriture, elle sert aussi à garantir des revenus aux populations qui en dépendent. Dans les pays en développement, 90% de la population vit de l'agriculture. Il faut par conséquent des politiques agricoles, qui permettent d'augmenter les revenus des paysans les plus pauvres, par des politiques qui soient appropriées pour ce type de culture familiale à petite échelle. » « Trop souvent on est parti du préjugé que seule l'agriculture agroalimentaire à grande échelle pouvait être suffisamment productive. On a confondu en réalité la profitabilité de l'agriculture pour les grands exploitants agricoles avec la productivité à l'hectare qui est très importante pour l'agriculture de type familiale. Les méthodes de production agroécologiques ont parfois une productivité à l'hectare considérable et bien meilleure que celle dans l'agro-industrie, qui dépend notamment du prix du pétrole (utilisation d'engrais, mécanisation...). »

L'indispensable volonté politique

« Il faut regarder la faim, non pas comme le résultat d'une mauvaise météo, de mauvaises récoltes, mais comme le résultat de choix politiques qu'on peut changer. » « Je

SOMMAIRE

Épinglé pour Vous

- Vos expériences pédagogiques sur www.reseau-idee.be ?
- 3 nouveaux membres
- Des membres actifs
- Testé pour vous: Produits d'entretien écologiques faits maison

Côté membres

- Des assises de l'ErE: une grande messe ou une étape à franchir?

Le Coin du juriste

- Travailleurs supplémentaires pendant les vacances d'été

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS • Damien REVERS • Céline TERET • Joëlle VAN DEN BERG •

Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

vais vers les décideurs, discute avec eux entre quatre yeux, essaie de comprendre leurs objections et tente de trouver un scénario qui permette de les surmonter. Il ne suffit pas de hurler, il faut aussi de la pédagogie : les gouvernements eux-mêmes sous-estiment les leviers qu'ils ont entre les mains. »

L'action de l'opinion publique

« La mobilisation de l'opinion publique est à renforcer. Cette question de la faim rencontre des difficultés à percoler, car elle est vue comme lointaine, ne nous concernant pas - contrairement au changement climatique aujourd'hui. Il faut faire prendre conscience qu'un monde qui accroît les inégalités n'est pas soutenable. »

Infos et rapports sur www.srfod.org

* Pour cause d'agenda saturé, Olivier De Schutter n'a pu nous accorder une interview. Complétés par Céline Teret, ces extraits d'interviews sont issus de différentes sources : Le Devoir.com 7/06/2008 et 3/11/2008 ; l'Imaginaire n°75 sept-oct 2009 ; Le Ligeur 21/11/2009 ; émission Matin Première sur La Première RTBF 03/08/2009.

Vos expériences pédagogiques sur www.reseau-idee.be ?

Toute nouvelle rubrique sur le site du Réseau IDée, la base de données d'expériences pédagogiques décrit et met en avant des projets d'éducation à l'environnement afin d'en inspirer d'autres. Des expériences développées avec des jeunes ou adultes, à l'école ou dans un tout autre contexte, en collaboration avec des acteurs multiples... Classées par thème, public-cible et zone d'action, plus d'une cinquantaine d'expériences figurent déjà dans cette rubrique. Si vous souhaitez faire connaître des projets de terrain en éducation à l'environnement, remplissez le formulaire de proposition d'expérience via

www.reseau-idee.be/experiences-pedagogiques

Infos : francois.beckers@reseau-idee.be - 02 286 95 70



3 nouveaux membres viennent étoffer notre réseau

E-cogite : projet de tourisme social pour les classes (organisation de classes vertes), située à Liège. Aussi un lieu de cogitation à l'environnement. Volet pédagogique et volet éco-construitif. Pratique de l'habitat durable, dans une démarche sociale. www.e-cogite.be

La Cité s'invente : asbl située dans le quartier Saint-Léonard de Liège, un quartier populaire. Plusieurs axes sont abordés dans cet éco-centre dont celui de la construction (technique d'éco-construction) et de l'alimentation (potager collectif) sans oublier la création d'outils pédagogiques. www.lacitiesinvente.be

Le jardin animé : jeune asbl située à Wépion (Namur). Accueil scolaire, formation d'adultes, approche des âges... Pour se reconnecter avec la nature et à la terre. www.lejardinanime.be

Retrouvez tous les membres du Réseau IDée sur <http://www.reseau-idee.be/membres/>

Des membres actifs

Ces dernières semaines, le Réseau IDée a sollicité ses membres via son Infor Membres (email). Nous étions notamment à la recherche d'initiatives d'ErE liés à deux thématiques : l'alimentation, d'une part, et le handicap, d'autre part. Vous avez été nombreux à répondre à ces appels, et nous vous remercions. Preuve en est que notre dynamique de mise en réseau est au beau fixe ! Les expériences, outils et adresses partagés nous permettront de construire trois numéros de Symbioses à venir : deux dossiers « Alimentation » (n°87 - sortie en août ; n°88 - sortie en novembre) ; un dossier « ErE et handicaps » (n°89 - sortie en février 2011). Epinglons aussi que les associations ayant répondu à l'appel « ErE et handicaps » ont manifesté le souhait de rentrer en contact, de partager leur expérience, de puiser des idées ailleurs, de mettre en commun leurs initiatives et outils. Une occasion leur sera offerte : le comité de préparation du Symbioses consacré au handicap, fin 2010. En attendant, elles peuvent déjà lire le petit document réalisé sur base de l'enquête et de recherches complémentaires, et contenant quelques pistes de réflexion, d'initiatives et d'outils. N'hésitez pas à nous le demander :

celine.teret@reseau-idee.be - 02 286 95 73

Testé pour vous



Produits d'entretien écologiques faits maison

Désinfectant multi-usage, produit vaisselle, nettoyant toilettes ... Les produits d'entretien écologiques faits maison ont la cote. Alors, pourquoi ne pas les adopter sur son lieu de travail ? Munissez-vous de quelques ingrédients de base, peu coûteux et aux vertus parfois insoupçonnées : vinaigre (dégraissant, désodorisant, détartrant, désinfectant), bicarbonate de soude (nettoyant, désodorisant, détachant, abrasif doux), savon noir (dégraissant, détachant), huiles essentielles (antibactérien, antiseptique, odeur de propre) et bien d'autres encore. Il s'agit ensuite d'apprendre à « jongler » avec ces différents ingrédients, sur base des nombreux ouvrages, sites (la source d'inspiration la plus connue étant Raffa <http://raffa.grandmenage.info>) et ateliers

existants sur le sujet. Et surtout, informer et impliquer les membres de l'équipe dans cette dynamique d'éco-nettoyage. En première ligne, le personnel de nettoyage. Au CRIE d'Anlier, par exemple, les femmes de ménage ont adopté la démarche après avoir suivi une petite formation initiée par l'équipe.

Céline Teret

A noter : plusieurs CRIE propose tout au long de l'année des ateliers d'initiation à la fabrication des produits d'entretien écologiques. Un groupe de travail « Ça passe par moi » du réseau des CRIE a également été mis en place sur cette thématique. Infos : www.crie.be.

Une mine d'infos et de conseils en la matière également auprès d'Ecoconso : 081 730 730 - www.ecoconso.be

Des Assises de l'ErE : une grand-messe ou une étape à franchir ?

Pour une plus grande coordination de l'ErE entre les Régions et la Communauté française. Pour la mise en place d'une véritable stratégie partagée.

Beaucoup d'étapes sillonnent l'avenue de l'ErE, qui, de Memorandum et Parcours, a vu ses contours précisés, mais... Si l'ErE est très présente sur le terrain, elle l'est encore peu dans les cercles politiques¹ et l'est encore moins dans les couloirs de l'administration de la Communauté française. Non que la volonté des personnes qui en ont la charge là-bas ne soit suffisante, mais la liste des autres missions jugées plus prioritaires est bien longue.

Conséquence sur le terrain ? Malgré une volonté manifeste de la part de nombreuses associations de travailler dans un esprit de partage de pratiques et de réflexions, on ne peut parler pour autant d'une stratégie commune autour de laquelle sont articulées les initiatives. Une stratégie pourtant souhaitée par les Régions qui, de leur côté, investissent des moyens considérables. D'où l'idée d'Assises...

D'abord l'école

Bien qu'une vision de l'ErE la plus large possible soit recherchée, ces premières Assises seront ciblées sur l'ErE à l'école, ceci sachant qu'au moins 80% des associations d'ErE travaillent en tout ou partie avec le public scolaire (cf. cadastres de l'ErE en RW et RB - 2006). Rien n'empêchant, bien au contraire, d'organiser ensuite de secondes Assises, par exemple autour de la formation...

Ces premières Assises, « scolaires » donc, viseront différents objectifs :

- * préciser une/des stratégie(s) d'ErE qui soit partagée(s), comprise(s), portée(s) par les différentes parties (Régions, Communautés, associations, écoles) et ainsi mieux diffusée(s) : énonçant les objectifs, les priorités d'actions, une articulation de ces actions, faisant correspondre l'offre en ErE aux besoins des écoles et de ses acteurs, depuis la maternelle jusqu'à la

fin du secondaire ;

- * jeter les bases de meilleures coordinations et collaborations entre les différents niveaux de pouvoirs et d'intervention, dans et autour de l'école, notamment en terme de gestion environnementale ;

- * déboucher sur des engagements concrets indispensables à la mise en oeuvre de ces stratégies. A noter que ces mesures ne s'appuieraient pas nécessairement sur des moyens supplémentaires, mais viseraient prioritairement une meilleure coordination et une valorisation des ressources ;

- * mettre en place un outil de suivi et d'évaluation des engagements pris.

Concrètement, ça va se passer comment ?

Durant l'année scolaire 2010/2011, cinq journées de travail étalées d'octobre à février comprendront : un premier temps d'information réciproque et de validation du processus ; ce processus à valider comprendrait la constitution de deux groupes de travail, l'un pour l'enseignement fondamental et l'autre pour l'enseignement secondaire, qui planchieraient autour d'un canevas de stratégie et sur des mesures d'accompagnement (deux journées) ; un groupe « transversal » travaillerait en alternance pour examiner la cohérence et la faisabilité des propositions (deux journées).

Enfin, une (ou deux) journée(s) de conclusions des Assises se déroulera en avril mai 2011, point d'orgue qui devrait réunir le plus de monde.

Ca concerne qui ?

L'ensemble du processus réunira :

- * des acteurs de l'enseignement de la Communauté française (issus de l'administration, du cabinet, des PO, des équipes éducatives des écoles, des syndicats) ;

- * des représentants des cabinets et des administrations de l'environnement en Régions wallonne et bruxelloise ;

- * des acteurs associatifs impliqués dans les programmes wallon et bruxellois, ainsi que d'autres acteurs notamment en matière de gestion de l'énergie, de la mobilité, etc.

Les journées de travail réuniront des personnes impliquées et aux compétences complémentaires au sein de ces trois horizons. La dernière journée sera, quant à elle, plus largement ouverte et devrait aboutir à des engagements, notamment de la part des Ministres. Tout au long de ce processus, l'information et les interactions avec les acteurs de terrain seront privilégiées via des pages web, des mailings, mais également à l'occasion de réunions ou formations au cours desquelles des échanges pourront avoir lieu. Notamment, lors de journées Environnement organisées par la Communauté française à l'attention des équipes éducatives du secondaire. C'est un grand plus, car l'enjeu de ces Assises sera effectivement la participation de la Communauté française et des enseignants³.

Joëlle VAN DEN BERG

N'hésitez pas à prendre contact pour en savoir plus : joelle.vandenberg@reseau-idee.be - 02 286 95 74

¹ Notons cependant une nette amélioration puisque voilà l'ErE présente dans les déclarations gouvernementales des Régions et de la Communauté française (2009).

² La Communauté flamande - présente à Bruxelles - sera également associée à ce processus, mais dans une moindre mesure vu qu'elle a déjà défini une stratégie.

³ Et dépendra de la reconnaissance de ce processus par l'IFC (Institut de la Formation en Cours de carrière).

